

AIDER MON AMI

Par Profil supprimé Postée le 07/12/2014 23:37

Bonjour, je m'appelle Marine j'ai 25 ans et je suis avec mon copain depuis bientôt huit ans, je vis au jour le jour son alcoolisme et après de multiples tentatives pour l'aider par mes propres moyens j'aimerais faire quelque chose de plus concret. Son alcoolisme empire d'années en années et je voudrais l'inciter à consulter quelqu'un qui soit à la fois thérapeute et spécialisé dans la dépendance à l'alcool, car je me rend bien compte que des événements de sa vie sont directement liés à sa dépendance à l'alcool. Il prend conscience de sa maladie par moment et des dégâts qu'elle cause cependant il a déjà perdu son permis une fois et risqué de se tuer en conduisant sous l'emprise de l'alcool plusieurs fois mais ne semble pas prendre conscience de la gravité des choses, je m'aperçois également qu'il a de réels symptômes qui montrent que son corps ne supporte plus. J'aimerais savoir quoi faire et comment je pourrais l'inciter à consulter quelqu'un. Je suis désolée pour la longueur du message et vous remercie d'avance pour votre réponse.

Mise en ligne le 08/12/2014

Bonjour,

Depuis quelques années vous semblez péniblement vivre l'alcoolisme de votre ami en dépit de vos efforts pour l'aider à s'en sortir et assistez, impuissante, à l'aggravation de son addiction. Nous comprenons votre difficulté et votre désir de faire appel à des spécialistes.

Vous semblez faire le lien entre sa dépendance et des événements intervenus dans son parcours. Vous avez peut-être raison mais pour en avoir le cœur net cela suppose qu'il accepte d'en parler en consultant des professionnels qui combinent la prise en charge de l'addiction alcoolique et le traitement du mal-être qu'elle génère.

Pour l'amener à consulter nous vous conseillons de chercher à mettre en place des conditions favorables au dialogue. Vous pouvez par exemple choisir un autre lieu que la maison, et saisir l'occasion d'un dîner, d'une ballade, d'un cinéma. Essayez ensuite, si le moment vous paraît opportun, de lui faire part de vos inquiétudes concernant sa vie sociale, votre couple, sa santé, etc...

Essayez de parler sereinement, de ne pas vouloir en parler à tout prix, et de ne pas réduire la conversation à l'alcool.

Nous vous avons mis quelques adresses de centres situés à Bordeaux en fin de notre réponse, vous pouvez lui suggérer de les contacter. Au cas où cette ville ne vous conviendrait pas vous pouvez accéder à d'autres adresses à ce lien. Vous pouvez également si vous le souhaitez les contacter vous-même dans un premier temps, peut-être pour préparer votre discussion si cela vous paraît nécessaire. En effet ces centres accueillent également l'entourage, au titre du soutien familial.

Pour une écoute et un soutien ponctuels vous pouvez nous contacter au 0 980 980 930 (Alcool Info Service, appel anonyme et non surtaxé, tous les jours entre 8h00 et 2h00 du matin) ou par tchat en vous connectant à notre site.

Bien cordialement.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE - CSAPA DE BORDEAUX

67, rue Chevalier
33000 BORDEAUX

Tél : 05 57 57 00 77

Site web : addictions-france.org/etablisements/csapa-de-bordeaux/

Accueil du public : Du lundi au Vendredi de 8h30 à 19h (sauf vendredi jusqu'à 17h)

Secrétariat : Du lundi au jeudi de 8h30 à 19h. Le vendredi de 8h30 à 17h.

Consultat° jeunes consommateurs : CAAN'ABUS Bordeaux : 41 rue Sainte Colombe

COVID -19 : information d'octobre 2022 : accueil dans le respect des règles sanitaires

Voir la fiche détaillée

PÔLE ADDICTOLOGIE DU C.H PERRENS

121, rue de la Béchade
33076 BORDEAUX

Tél : 05 56 56 67 02

Site web : www.ch-perrens.fr/addictologie

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 10h à 17h sauf le jeudi jusqu'à 15h30

Accueil du public : Du lundi au vendredi de 10h à 17h sauf le jeudi jusqu'à 15h30

COVID -19 : L'ensemble des activités du dispositif d'addictologie du CH Charles Perrens est actif et accessible. Privilégier le contact par mail car l'accès téléphonique est souvent surchargé. Dans ce cas le secrétariat rappelle.

Voir la fiche détaillée